

Décision

Générale

colonial

Décision n° 526 du 10 mai 1961 :

n° 526

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Van Sevenandt (Guy), ouvrier spécialisé auxiliaire en service au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales (Hôpital Peltier) percevra un salaire forfaitaire mensuel de 60.000 francs Djibouti pour compter du 1^{er} janvier 1961. Mme Buisson (Simone), infirmière auxiliaire en service au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales (Hôpital Peltier) percevra, pour compter du 1^{er} janvier 1961, un salaire forfaitaire mensuel de 50.000 francs Djibouti.